LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le dispositif de coordination

LE COMITÉ DE PILOTAGE ACTUEL

- La co-présidence est assurée par le Préfet de Lorraine, coordonnateur désigné par le Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et en alternance, par le Président de l'un des deux Conseils régionaux partenaires (Lorraine et Rhône-Alpes).

- La composition du comité de pilotage est la suivante :

  - le Préfet de la Région Lorraine ou son représentant,
  - le Préfet de la Région Rhône-Alpes ou son représentant,
  - le Directeur général de la Mer et des Transports du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables ou son représentant,
  - le Président du Conseil régional de Lorraine ou son représentant,
  - le Président du Conseil régional Rhône-Alpes ou son représentant,
  - le Président de l'établissement public Voies navigables de France ou son représentant,
  - le Président de la Commission territoriale des rivières et canaux de Voies navigables de France pour la Lorraine,
  - le Directeur interrégional de Voies navigables de France Nord-Est,
  - le Directeur interrégional de Voies navigables de France Rhône-Saône,
  - le Directeur régional de l'Equipement de Lorraine,
  - le Directeur régional de l'Equipement de Rhône-Alpes,
  - le Représentant de la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission Européenne.

L'HISTORIQUE DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE

- **25 octobre 2004** : réunion d'installation du comité de pilotage

  - Décision de lancement de l'étude préliminaire socio-économique multimodale sur l'axe Méditerranée – ports de la mer du Nord et Europe de l'Est

  - Élargissement du comité de pilotage à un représentant de la Commission Européenne

- **10 mars 2005** : - réunion de validation intermédiaire
  - séminaire de prospective

- **20 décembre 2005** : réunion de conclusion de l'étude socio-économique (phase I)
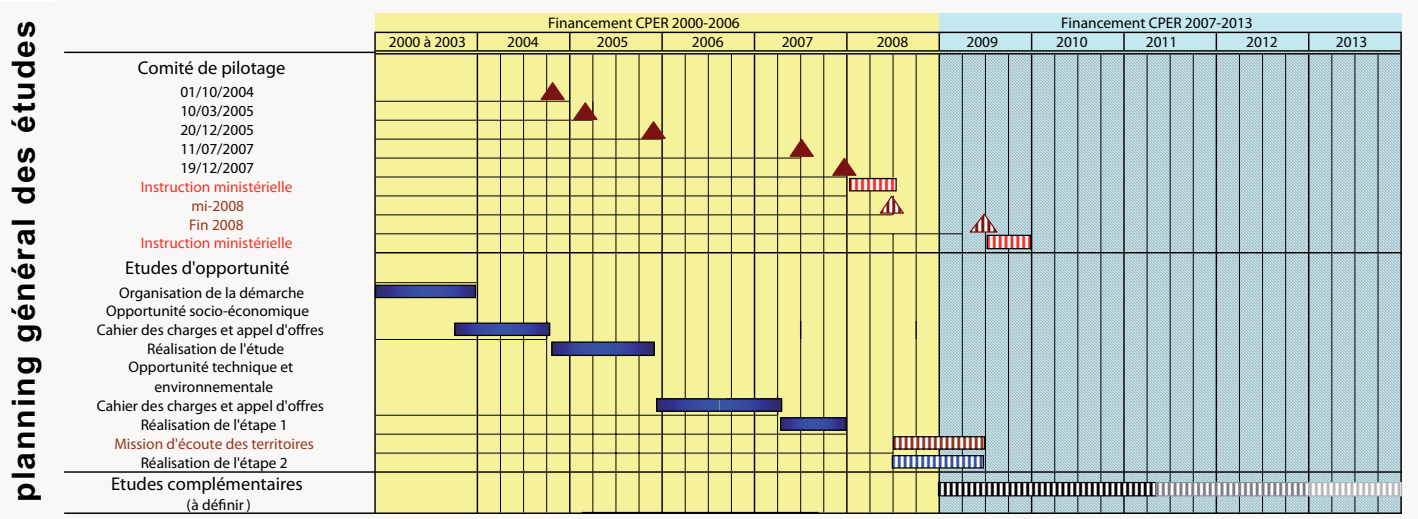
- **11 juillet 2007** : lancement de l'étude technique et environnementale (phase II)